

Troisvierges, le 20 mars 2023

## Elections communales du 11 juin 2023

# Vote par correspondance

Il est porté à la connaissance du public que les élections communales auront lieu le dimanche 11 juin 2023.

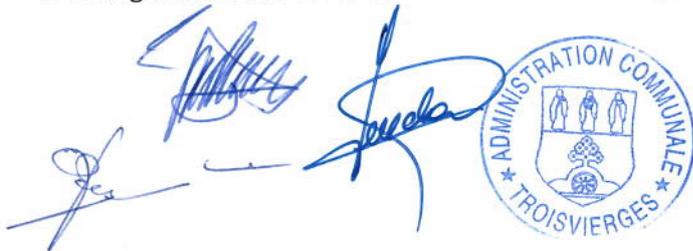
Conformément aux nouvelles dispositions de la loi électorale modifiée du 18 février 2003, **tout électeur** peut demander de voter par correspondance lors des élections communales.

La demande est faite soit par voie de dépôt électronique sur une plateforme étatique sécurisée, ([myguichet.lu](http://myguichet.lu)) soit sur papier libre, soit sur un formulaire préimprimé à obtenir auprès de l'administration communale de résidence de l'électeur. Elle doit indiquer les noms, prénoms, date et lieu de naissance et domicile de l'électeur, ainsi que l'adresse à laquelle doit être envoyée la lettre de convocation.

La demande de vote par correspondance doit être déposée électroniquement ou parvenir au collège des bourgmestre et échevins, sous peine de déchéance, au **plus tôt le lundi, 20 mars 2023** et au plus tard

- le mardi, **2 mai 2023** si le bulletin de vote doit être envoyé à une adresse se situant à l'étranger
- le mercredi, **17 mai 2023** si le bulletin de vote doit être envoyé à une adresse se situant au Grand-Duché de Luxembourg

le collège échevinal de la commune de Troisvierges,



ADMINISTRATION COMMUNALE  
TROISVIERGES